



03 JUIN 2025

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PERCÉ

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 03 juin 2025 dans la salle communautaire de Saint-Georges-de-Malbaie, au 1939 route 132, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Allyson Cahill-Vibert, Shanna Roussy, Gaétane Hautcoeur et Doris Réhel et messieurs les conseillers Michel Rail, Yannick Cloutier, Jonathan Côté et Stéphane Mercier sous la présidence du maire, monsieur Daniel Leboeuf.

Est également présent monsieur Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim.

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 19 h 00.

**RÉS. NO. 149-06-2025**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé en ajoutant le point suivant :

7.7 Demande d'aide financière de l'Association du Festival de Malbaie inc et modifiant la résolution 146.05.2025.

et en retirant le point 1.16 Proposition d'acquisition du lot 6 517 388 (rang 3S).

**RÉS. NO. 150-06-2025**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 06 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 20 mai 2025 soient et sont approuvés tel que rédigé avec les modifications suivantes :

Le deuxième paragraphe du procès-verbal du 06 mai 2025 doit se lire comme suit :

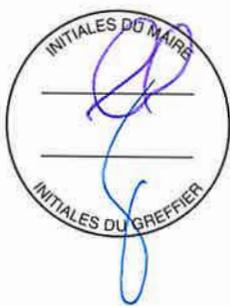
Sont absentes les conseillères Allyson Cahill-Vibert, Gaétane Hautcoeur et Doris Réhel.

Et que la résolution 141-05-2025 doit se lire comme suit : « PIIA Lot 4 899 218, chemin de Bougainville - Projet de nouvelle construction d'une maison unifamiliale isolée » au lieu de « PIIA Lot 6 620 606, chemin de Bougainville - Projet de nouvelle construction d'une maison unifamiliale isolée »

**RÉS. NO. 151-06-2025**

**APPROBATION DES COMPTES**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité que le conseil approuve la liste des déboursés pour la période du 01 mai 2025 au 28 mai 2025, au montant de 114 051,24 \$, la liste des comptes à payer au 29 mai 2025, au montant de 117 568,44 \$.



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires C.-L. (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104 — Imprimerie des Anses Inc. (418) 686-6980 / 1-877-686-6980

## DÉPÔT DU RAPPORT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 MAI 2025

Il est procédé au dépôt des états comparatifs pour la période du 1er janvier 2025 au 31 mai 2025, le tout conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

### **RÉS. NO. 152-06-2025**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 639-2025 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION-CITERNE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (180 000 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 06 mai 2025;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement 639-2025 décrétant l'acquisition d'un camion-citerne pour le service de sécurité incendie et autorisant un emprunt de cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$) nécessaire à cette fin a été remise aux membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement ne comporte aucune modification par rapport à celui déposé lors de la séance du 06 mai 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

**CONSIDÉRANT** les informations données sur l'objet du règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement que le règlement 639-2025 décrétant l'acquisition d'un camion-citerne pour le service de sécurité incendie et autorisant un emprunt de cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$) nécessaire à cette fin soit et est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

### **RÉS. NO. 153-06-2025**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 639-2025 INTITULÉ « POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL »**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 06 mai 2025;

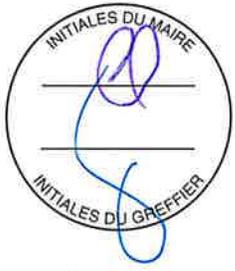
**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement numéro 639-2025 intitulé « Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail » a été remise aux membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement comporte des modifications par rapport à celui déposé lors de la séance du 06 mai 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

**CONSIDÉRANT** les informations données sur l'objet du règlement;



N° de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement que le règlement numéro 639-2025 intitulé « Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail » soit et est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

**RÉS. NO. 154-06-2025**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NO 640-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 241 268 \$ POUR LA RÉFECTION DU 2<sup>E</sup> RANG DE LA ROUTE DE LA STATION-WINDSOR EST**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 06 mai 2025;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement no 640-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 4 241 268 \$ pour la réfection du 2<sup>e</sup> rang de la route de la Station-Windsor est a été remise aux membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement ne comporte pas des modifications par rapport à celui déposé lors de la séance du 06 mai 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

**CONSIDÉRANT** les informations données sur l'objet du règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Shanna Roussy et résolu unanimement que le *règlement no 640-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 4 241 268 \$ pour la réfection du 2<sup>e</sup> rang de la route de la Station-Windsor est* soit et est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

**RÉS. NO. 155-06-2025**

**DEMANDE DE DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE CIVILE OU UNION CIVILE**

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

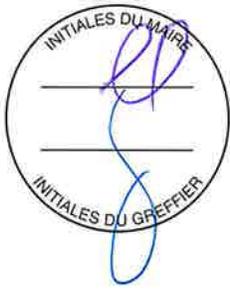
**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Municipalité que Daniel Leboeuf soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu unanimement:

DE demander au Directeur de l'état civil de désigner monsieur Daniel Leboeuf, maire, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire;

ET DE transmettre une copie de la présente résolution au Directeur de l'état civil.



N° de résolution  
ou annotation

## RÉS. NO. 156-06-2025

### DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS

**CONSIDÉRANT** que les Archives nationales du Québec ont approuvé le calendrier de conservation de la Ville de Percé le 05 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la destruction de certains documents, et ce, conformément au calendrier de conservation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement:

**DE DÉPOSER ET D'APPROUVER** la liste de destruction de documents datée du 07 mars 2025;

**D'AUTORISER** la destruction de ceux-ci.

## RÉS. NO. 157-06-2025

### AUTORISATION À LA MRC DU ROCHER-PERCÉ AFIN DE PROCÉDER À UNE MISE À JOUR INFORMATIQUE ; POSTES, SERVEURS, LICENCES ET SERVICES DE SÉCURISÉ

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite procéder à la mise à jour informatique selon les recommandations du service des technologies de l'information de la MRC du Rocher-Percé en date de juin 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu unanimement d'autoriser la mise à jour informatique selon les recommandations du service des technologies de l'information de la MRC du Rocher-Percé en date de juin 2024 pour une somme estimée 12 224 \$.

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 23-02-130-414

**ET D'EFFECTUER** un transfert budgétaire de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté – activités d'investissement au code budgétaire 23-02-130-414.

#### *Certificat de disponibilités budgétaires*

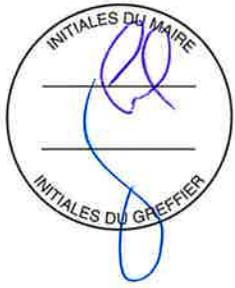
*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

\_\_\_\_\_  
*Caroline Dégarie, trésorière*

## RÉS. NO. 158-06-2025

### ENGAGEMENT DE MME ZANYANE ROUSSY À TITRE D'ÉTUDIANTE AVEC LE MANDAT D'ENTAMER LE PROCESSUS POUR LA VENTE DE TERRAIN

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Percé désire entreprendre le processus de vente de terrains municipaux;



N° de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu unanimement:

**DE PROCEDER** à l'engagement de Mme Zanyane Roussy à titre d'étudiante au taux horaire de 19,00 \$ / hr.

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-140-00-141.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

---

Caroline Dégarie, trésorière

**RÉS. NO. 159-06-2025**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC MME ÉLAINE RÉHEL POUR L'ASPECT DES ARCHIVES**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu unanimement que le directeur général soit autorisé à signer un contrat de travail pour une période de deux (2) mois avec une clause de renouvellement avec Mme Élane Réhel pour l'aspect des archives de la Ville de Percé.

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-140-00-141.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

---

Caroline Dégarie, trésorière

**RÉS. NO. 160-06-2025**

**COUPES RÉGÉNÉRATIVES PLANIFIÉS DANS LA ZONE 072-AF.**

**CONSIDÉRANT QUE** les permis de coupe accordés à plusieurs propriétaires de boisés de ce secteur en raison des dommages causés par la tordeuse de bourgeons d'épinettes couvrent une surface de 56 hectares et que ce secteur a connu des coupes semblables en 2023 couvrant 90 hectares

**CONSIDÉRANT QUE** l'ampleur des coupes totales prévues auront non seulement un impact sur le paysage, la biodiversité du milieu, les activités récréatives sur les sentier qui les traversent mais risquent également d'affecter les capacités rétention hydrique de ce secteur, accroissant les phénomènes de ruissellement, d'érosion et pouvant réduire les capacités de recharge de ou des nappes phréatiques d'un secteur déjà affecté par les sécheresses mais également du bassin versant approvisionnant la rivière de l'Anse à Beaufile où se trouvent les deux seules sources de captation du réseau d'aqueduc de la Ville de Percé.

**CONSIDÉRANT QUE** l'étendue des zones affectées par la tordeuse des bourgeons d'épinette dépasse la seule zone 072.Af et englobe plusieurs autres



N° de résolution  
ou annotation

aires forestières au nord de celle-ci, toujours le long du bassin versant de la rivière de l'Anse à Beaufile; un **secteur élargi** couvrant les zones 0.58-Af, 059-Af, 061-Af, 0.62-Af et 070-Af

**CONSIDÉRANT QU'IL** existe d'autres types de coupes d'arbres dites partielles (coupes de jardinage par trouées (CJT) et coupes de jardinage par bandes (CJB) ) qui auraient un impact moindre sur le couvert forestier

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 2 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) stipule que " L'aménagement durable des forêts contribue plus particulièrement :

- 1° à la conservation de la diversité biologique;
- 2° au maintien et à l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers;
- 3° à la conservation des sols et de l'eau;
- 4° au maintien de l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques;
- 5° au maintien des avantages socioéconomiques multiples que les forêts procurent à la société;
- 6° à la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et adopté à l'unanimité de demander à la MRC du Rocher Percé de modifier son schéma d'affectation en matière d'aménagement forestier afin d'accorder à ce secteur élargi un statut de zone de protection des ressources du milieu – coupes partielles seulement.

De transmettre copie de cette demande à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les-îles de la Madeleine (AFOGÎM), également au Forestier en chef de la province de Québec, et au regroupement Forestier Rocher Percé et que copie de cette résolution soit transmise à la MRC du Rocher-Percé

D'inviter ces 4 organismes à participer à une séance d'information à la population de Percé

**RÉS. NO. 161-06-2025**

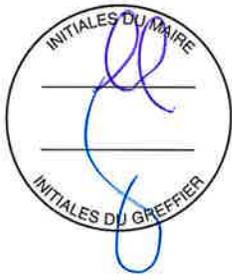
**RÉITÉRER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRES AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (MSP) DANS LE CADRE DE LA PRÉVENTION DE SINISTRES (CPS) POUR LE SECTEUR DE L'ANSE DU NORD.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Percé désire réitérer sa demande du 1<sup>er</sup> février 2023 de présenter une demande d'aide financière et technique dans le cadre du programme de subvention de la prévention de sinistres (CPS), pour le secteur de l'anse du Nord, à Percé, qui est fortement touché par l'érosion.

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs propriétés de résident(e)s du secteur de l'anse du Nord sont toujours menacés par l'érosion de la berge et certaines d'entre elles se retrouvent en bordure de la falaise.

**CONSIDÉRANT QUE** ces risques ont déjà fait l'objet de signalement pour au moins deux résidences et un commerce, à savoir les 69, 73 et 77 route 132 Ouest. La conséquence principale étant l'imminence de la perte des bâtiments due aux aléas côtiers qui viennent éroder les falaises sur lesquelles les bâtiments sont construits.

**CONSIDÉRANT QUE** les constructions qui sont actuellement menacées sont des résidences principales et commerces.



N° de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Gaëtane Hautcoeur et résolu unanimement que la Ville de Percé réitère sa demande du 1<sup>er</sup> février 2023 de présenter une demande d'aide financière et technique dans le cadre du programme de subvention de la prévention de sinistres (CPS), pour le secteur de l'anse du Nord, à Percé, fortement touché par l'érosion et d'autoriser le directeur général par intérim à signer tout document relativement à cette demande.

**RÉS. NO. 162-06-2025**

**DEMANDE OFFICIELLE À LA DIRECTION RÉGIONALE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC AFIN DE PROCÉDER À LA MISE À NIVEAU DES TRAVAUX DE RECHARGE DE PLAGE DANS L'ANSE DU SUD**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de recharge de plage ont été réalisés en 2017 dans l'Anse du Sud, financés par le ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) ;

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'urgence de réfection de la recharge de plage ont été réalisés à l'automne 2023, dans un contexte d'intervention à court terme ;

**CONSIDÉRANT** que des travaux de mise à niveau de la recharge de plage étaient initialement prévus à l'été 2024, mais n'ont pu être réalisés tel qu'attendu ;

**CONSIDÉRANT** que les épisodes météorologiques de l'automne 2024 ont causé des dommages importants aux ouvrages de protection dans certains secteurs de la promenade, compromettant l'intégrité de l'infrastructure ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité dispose d'une autorisation environnementale valide jusqu'en 2027 pour intervenir dans l'Anse du Sud ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Gaëtane Hautcoeur et résolu à l'unanimité que la Ville de Percé adresse une demande officielle à la direction régionale du ministère de la Sécurité publique du Québec, afin de procéder à la mise à niveau des travaux de recharge de plage dans l'Anse du Sud, tel que convenu dans les phases antérieures du projet ;

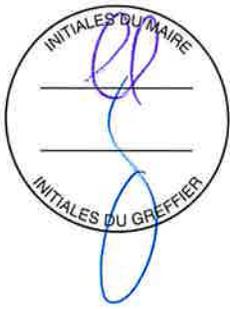
Et de désigner M. Claude Panneton, directeur général par intérim de la Ville de Percé, ainsi que son mandataire, M. Dominic Lachance, directeur à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à titre de répondants officiels pour assurer le suivi de ce dossier.

**RÉS. NO. 163-06-2025**

**DEMANDE D'AUTORISATION DU CLUB DE VTT DU ROCHER ET DU CLUB LES SENTIERS ROCHER-PERCÉ DE CIRCULER DE FAÇON PERMANENTE SUR LA ROUTE NADEAU**

**CONSIDÉRANT** la demande du Club Les VTT du Rocher le 07 mai 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de vtt du Rocher et du Club Les Sentiers Rocher-Percé de circuler de façon permanente sur la route Nadeau.



N° de résolution  
ou annotation

## RÉS. NO. 164-06-2025

### DEMANDE D'ACQUISITION DE TRANSPORTS QUÉBEC D'UNE PARCELLE DE TERRAIN (LOT 5 616 371) ET L'ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES TEMPORAIRES POUR LA RÉFECTION D'UN PONCEAU.

**CONSIDÉRANT** la demande, en date du 30 avril 2025, de monsieur André Simard, évaluateur agréé, mandaté par le ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain et à l'établissement de deux servitudes temporaires de travail d'une durée de 5 ans nécessaires à la réfection du ponceau n° 154 056 sur la route 132 Ouest, à Percé (Québec).

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Percé possède un terrain dans ce secteur du projet, soit le lot 5 616 371.

**CONSIDÉRANT** la demande, en date du 30 avril 2025, de m. André Simard, évaluateur agréé, mandaté par le ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain et à l'établissement de deux servitudes temporaires de travail d'une durée de 5 ans nécessaires à la réfection du ponceau n° 154 056 sur la route 132 Ouest, à Percé (Québec).

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu à l'unanimité d'autoriser la cession au ministère des Transports d'une parcelle de terrain et à l'établissement de deux servitudes temporaires de travail d'une durée de 5 ans nécessaires à la réfection du ponceau n° 154 056 sur la route 132 Ouest, à Percé (Québec) et d'autoriser le maire et le directeur général à signer tous documents nécessaires aux fins de la présente résolution.

## RÉS. NO. 165-06-2025

### PROJET DE RETRAIT DE BARRAGE À L'ANSE-À-BEAUFILS: DEMANDE D'AUTORISATION TRANSPORTS QUÉBEC POUR DES DROITS D'ACCÈS TEMPORAIRE SUR DES TERRAIN APPARTENANT À LA VILLE DE PERCÉ.

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre du projet de retrait du barrage sur le ruisseau de la Côte de la Fourche à l'Anse-à-Beaufils, le ministère des Transports demande à la Ville de Percé confirmer des droits d'accès temporaire sur les terrains de la Ville contiguë à ce projet.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu à l'unanimité de confirmer au ministère des Transports des droits d'accès temporaire sur les droits de ville contiguë à ce projet.

## RÉS. NO. 166-06-2025

### **ACHAT D'ABRASIF D'HIVER**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition d'Excavation Bernard & Gene Cahill inc. relativement à la fourniture de 4 000 tonnes métriques d'abrasifs au taux unitaire de 26,00 \$ pour une somme totale de 104 000 \$ plus les taxes applicables, payable en deux versements annuels égaux et consécutifs

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-330-00-622.

*Certificat de disponibilités budgétaires*



N° de résolution  
ou annotation

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

\_\_\_\_\_  
*Caroline Dégarie, trésorière*

**RÉS. NO. 167-06-2025**

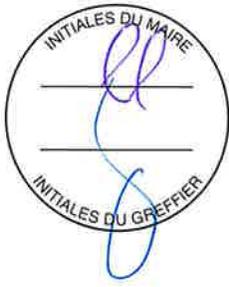
**TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023**

**ATTENDU QUE :**

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu unanimement que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires L.L.L. (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104 — Imprimerie des Anses Inc. (418) 689-6960 / 1-877-689-6960

## RÉS. NO. 168-06-2025

### PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (ERL) – RÉÉDITION DE COMPTES 2024

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a versé à la Ville une compensation financière de 357 290 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à la voirie locale*.

## RÉS. NO. 169-06-2025

### PROPOSITION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE RELATIVEMENT AUX DEMANDES DE LA VILLE DE PERCÉ CONCERNANT LE SECTEUR DE LA CÔTE SURPRISE ET L'ENTRÉE DU VILLAGE.

**CONSIDÉRANT** le dépôt et la présentation de l'analyse de sécurité, en date du 29 mai 2025, par le ministère des Transport et la mobilité durable;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu à l'unanimité d'accueillir très favorablement cette proposition du ministère des Transports et de la mobilité durable relativement aux demandes de la ville de Percé concernant le secteur de la côte surprise et l'entrée du village et de signifier au ministère des Transports et de la mobilité durable son autorisation.

## RÉS. NO. 170-06-2025

### MANDAT INGÉNIEURS – PROJET D'INSTALLATION DE SYSTÈMES DE DÉSINFECTION AUX STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE PERCÉ ET DE CAP D'ESPOIR

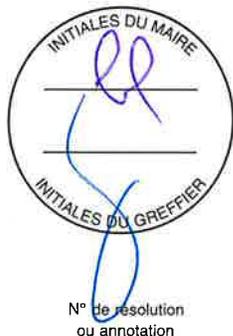
**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Percé souhaite procéder à l'installation de systèmes de désinfection à ses stations d'épuration des eaux usées de Percé et de Cap d'Espoir;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite que ces équipements soient installés directement à l'intérieur du bâtiment technique de la station de Percé et d'ouvrages existants à Cap d'Espoir (chambre du déversoir);

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible que de nouveaux ouvrages soient requis pour permettre la mise en place de ces équipements;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a accordé le mandat à la firme Tetra Tech QI inc par la résolution 054-2025;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu unanimement de confirmer l'offre de services de Tetra Tech QI inc., datée du 20 décembre 2024, pour la réalisation d'une étude d'avant-projet permettant de préciser les besoins pour chacune des disciplines qui



devraient être impliquées dans le cadre de cette mise à niveau et également de déterminer l'envergure des coûts qui leur seraient associés, et ce, suivant une enveloppe budgétaire de 24 000 \$.

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 23-05-419-725

**ET D'EFFECTUER** un transfert budgétaire de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté – activités d'investissement au code budgétaire 23-05-419-725.

**RÉS. NO. 171-06-2025**

**DISTRIBUTION DE COMPOST**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement d'autoriser la distribution de compost aux citoyennes et citoyens aux endroits suivants : Val d'Espoir, Saint-George-de-Malbaie et jardin communautaire à la ville de Percé

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS DE MAI 2025**

Le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 29 mai 2025 est déposé.

**RÉS. NO. 172-06-2025**

**LOT 4 899 499, CHEMIN DE BOUGAINVILLE - PROJET DE NOUVELLE CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE ISOLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Wayne Rehel a déposé une demande de permis de construction pour la construction d'une maison unifamiliale isolée le 24 mars 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** toute construction de bâtiments principaux est assujéti par l'article 3 paragraphe 6 du règlement 262-98 sur les PIIA à celui-ci et ses amendements subséquents;

**CONSIDÉRANT** entre autres, les critères d'évaluations du règlement sur les PIIA 262-98 et ses amendements subséquents.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu unanimement d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architectural pour le projet de nouvelle construction de maison unifamiliale sur le lot 4 899 499.

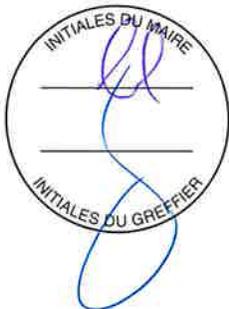
**RÉS. NO. 173-06-2025**

**LOT 6 517 550, ROUTE DE L'ANSE-À-BEAUFILS – PROJET DE NOUVELLE CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE ISOLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Martin Gravel a déposé une demande de permis de construction pour la construction d'une maison unifamiliale isolée le 8 février 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** toute construction de bâtiments principaux est assujéti par l'article 3 paragraphe 6 du règlement 262-98 sur les PIIA à celui-ci et ses amendements subséquents;

**CONSIDÉRANT** entre autres, les critères d'évaluations du règlement sur les PIIA 262-98 et ses amendements subséquents.



N° de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu unanimement d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architectural pour le projet de nouvelle construction de maison unifamiliale sur le lot 6 517 550.

**RÉS. NO. 174-06-2025**

**PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES ET RÉGIONALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère madame Shanna Roussy et résolu unanimement d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'assistance financière aux célébrations locales et régionales de la fête nationale du Québec et d'autoriser le directeur général par intérim ou tout autre personne désignée par celui-ci à signer ladite demande.

**RÉS. NO. 175-06-2025**

**ACHATS DE MATÉRIAUX – PARC DE LA RIVIÈRE ÉMERAUDE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère madame Doris Réhel et résolu unanimement d'autoriser l'achat de matériaux, tel que décrit dans la proposition de Boiserie Trudel en date du 20 mai 2025 pour des travaux de réparation au parc de la rivière l'Émeraude, au montant de 5 100 \$ plus les taxes

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-51-521.

**ET D'EFFECTUER** un transfert budgétaire de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté – activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-51-521.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

\_\_\_\_\_  
*Caroline Dégarie, trésorière*

**RÉS. NO. 176-06-2025**

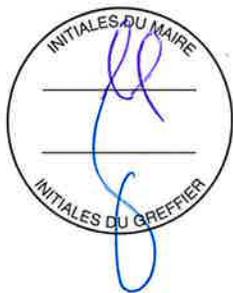
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : LE MUSÉE LE CHAFAUD**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une somme de 5 000 \$ au Musée Le Chafaud, et ce, conformément à la demande du 28 avril 2025.

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-631-09-999.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*



N° de résolution  
ou annulation

---

Caroline Dégarie, trésorière

**RÉS. NO. 177-06-2025**

**DEMANDE DU COMITÉ JEUNESSE POUR L'ACQUISITION D'UNE THERMOPOMPE ET SON INSTALLATION**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une thermopompe pour le local du Comité Jeunesse de Cap d'Espoir selon la proposition de Ohmega, du 24 mars 2025 au montant 4 150 \$ plus les taxes applicables, et de l'installation par la firme Berthelot entreprise électrique selon leur soumission du 15 avril 2025 pour la somme de 625 \$ plus les taxes applicables.

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 23-08-711-725.

**ET D'EFFECTUER** un transfert budgétaire de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté – activités d'investissement au code budgétaire 23-08-711-725.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

---

Caroline Dégarie, trésorière

**RÉS. NO. 178-06-2025**

**OCTROI DE CONTRAT DE TONTE DE GAZON : PELOUSES LANGLOIS**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Shanna Roussy et résolu unanimement d'octroyer le contrat de tonte de gazon pour la caserne Cap d'Espoir pour la somme de 980 \$ taxes incluses, selon la soumission en date du 20 février 2025, et d'octroyer le contrat de tonte de gazon pour le terrain de soccer au centre communautaire de Cap d'Espoir pour la somme de 2 600 \$ taxes incluses, selon la soumission en date du 20 février 2025, et

**D'IMPUTER** la dépense de 980 \$ pour le contrat de tontes de gazon pour la caserne aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-220-00-522.

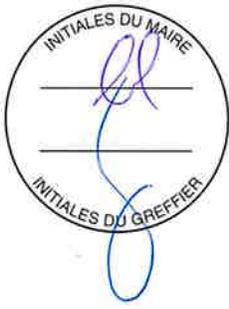
**D'IMPUTER** la dépense de 2 600 \$ (taxes incluses) pour le contrat de tontes de gazon le contrat de tonte de gazon pour le terrain de soccer au centre communautaire de Cap d'Espoir pour la caserne aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-90-999

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

---

Caroline Dégarie, trésorière



N° de résolution  
ou annotation

**RÉS. NO. 179-06-2025**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : CLUB DE SOCCER ROCHER-PRCÉ**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une somme de 2 298,35 \$ au Club de soccer Rocher Percé

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-90-000.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

---

*Caroline Dégarie, trésorière*

**RÉS. NO. 180-06-2025**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : L'ASSOCIATION DU FESTIVAL DE MALBAIE INC**

**CONSIDERANT QUE**, par la résolution 146-06-2025, la Ville de Percé, à la demande de l'Association du Festival de Malbaie inc, une aide financière de mille dollars (1 000 \$).

Il est dûment proposé par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu unanimement:

D'accorder une aide additionnelle de de mille dollars (1 000 \$) l'Association du Festival de Malbaie inc

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-540-10-442 pour une somme de 500 \$ et une somme de 500 \$ aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-590-20-414.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

---

*Caroline Dégarie, trésorière*

**PÉRIODE DE QUESTIONS (20 h 02 à 20 H 44)**

**RÉS. NO. 182-06-2025**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h 44, l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Gaétane Hautcour et résolu unanimement:



N° de résolution  
ou annotation

**DE LEVER** la présente séance.

  
\_\_\_\_\_  
**DANIEL LEBOEUF,**  
**MAIRE**

  
\_\_\_\_\_  
**CLAUDE PANNETON,**  
**GREFFIER PAR INTÉRIM**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

  
\_\_\_\_\_  
**DANIEL LEBOEUF,**  
**MAIRE**